

Eclairage public : extinction sauf le samedi

Écrit par DA FONTE VALERIE
Mercredi, 27 Février 2013 09:00 -

Halte à la pollution lumineuse, c'est l'heure de l'extinction des feux.

Le conseil a décidé l'extinction de nuit de l'éclairage public dans le but de préserver l'environnement et de réduire les consommations d'énergie.

La plage horaire définie sera de 23h30 à 5h30. Cependant, étaient exclus trois points lumineux dans les hameaux de la Baronnière, la Chaux et les Sagnes car ces points n'étaient pas reliés au réseau principal. Or depuis, d'autres solutions moins onéreuses (300 euros) ont été trouvées, donc tout sera éteint sur la commune.

Néanmoins, le SIEL a conseillé avec le restaurant et la location de la salle de ne pas éteindre les samedis, la nuit de Noël et celle du jour de l'an.

Ainsi, les travaux vont commencer début mars et la mise en place sera effective début mai, trois panneaux seront placés aux entrées du village pour informer la population.



L'extinction de nuit de l'éclairage public sera effective sur la commune, début mai de 23h30 à 5h30.